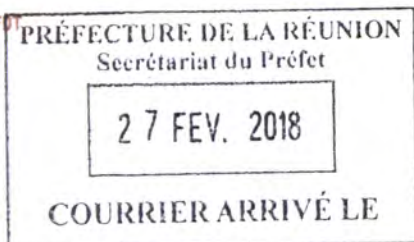


SYNDICAT SANTE SOCIAUX CFDT Réunion



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SYNDICAT SANTE-SOCIAUX UIR CFDT



Saint-Denis, le 27 février 2018

Monsieur Le Préfet de la Réunion

Objet : Suivi dossier CHU de la Réunion

Pièce jointe : relevé de conclusion du 21 février 2018, sortie de grève

Monsieur le Préfet,

Après la mise en place actée d'un plan de suivi social suite aux mouvements de grève au CHU, la CFDT vous remet un exemplaire de ce relevé de conclusions en date du 21 février 2018 pour obtenir tout l'accompagnement nécessaire dans sa mise en œuvre (FIR ...).

Par ailleurs, la CFDT vous interpelle pour que soit examiné le dossier du coefficient géographique censé répondre aux charges spécifiques des Etablissements de Santé à la Réunion, notamment les charges liées à l'insularité.

Ce sujet pourtant au cœur du débat en mars 2017, au Ministère de la Santé, semble être abandonné.

Le Syndicat CFDT SANTE SOCIAUX de la Réunion vous demande de l'inclure dans les travaux sur les Assises de l'Outre-Mer.

En effet, nous estimons que la prise en compte de l'insularité est insuffisante au regard des charges spécifiques des Etablissement de Santé Publics à la Réunion.

Veillez agréer, Monsieur Le Préfet, nos salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général

Expédit LOCK FAT